

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME VIESSMANN RENOV

## 1. Définitions

---

Dans les présentes CGU, les termes suivant, employés en majuscules, au singulier ou au pluriel, auront les significations respectives suivantes :

CGU	désigne le présent document (y compris son exposé préalable et ses éventuelles annexes), ainsi que tout document intégré par référence aux présentes.
CLIENT	désigne tout client, personne physique ou personne morale, du partenaire commercial de VIESSMANN inscrit sur la plateforme « Viessmann Renov ».
DONNÉES PERSONNELLES	désignent toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres ( <i>RGPD article 4§1</i> ).
HÉBERGEMENT	désigne les dispositifs informatiques et moyens mis en œuvre pour la mise en ligne et le bon fonctionnement de la PLATEFORME.
PARTENAIRE COMMERCIAL	désigne tout partenaire auquel VIESSMANN a permis de s'inscrire sur la plateforme « Viessmann Renov » et d'utiliser ladite plateforme
RÈGLEMENTATION RELATIVE AUX DONNÉES PERSONNELLES ou RGPD	désigne la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le règlement européen n°2016-679 pour la protection des personnes physiques et des DONNÉES PERSONNELLES du 27 avril 2016 et toute réglementation qui pourrait venir compléter ou remplacer ces dernières pendant l'application des présentes CGU.

PLATEFORME	désigne la plateforme « Viessmann Renov » disponible à l'adresse <a href="https://www.viessmannrenov.fr">https://www.viessmannrenov.fr</a>
PARTIES	désignent VIESSMANN et le PARTENAIRE COMMERCIAL utilisateur de la PLATEFORME
PRESTATAIRE	désigne tout prestataire extérieur autorisé par VIESSMANN à proposer aux PARTENAIRE COMMERCIAUX des services au bénéfice des CLIENTS via la PLATEFORME.
RESPONSABLE DU TRAITEMENT	désigne la personne qui détermine les finalités et les moyens du TRAITEMENT des DONNEES PERSONNELLES sur la PLATEFORME. Au cas présent, c'est-à-dire pour la création des comptes des CLIENTS et pour l'utilisation des SERVICES, il s'agit du PARTENAIRE COMMERCIAL.
SERVICES	désignent l'HEBERGEMENT et les différents services de centralisation des données des CLIENTS et de mise en relation fournis par VIESSMANN sur la plateforme « Viessmann Renov ».
SOUS-TRAITANT	désigne la personne qui traite des DONNEES PERSONNELLES sous l'autorité, sur les instructions et pour le compte du RESPONSABLE DU TRAITEMENT sur la PLATEFORME. Au cas présent, c'est-à-dire pour la création des comptes des CLIENTS et pour l'utilisation des SERVICES, il s'agit de VIESSMANN.
TRAITEMENT	désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations portant sur des DONNEES PERSONNELLES effectuées par le PARTENAIRE COMMERCIAL ou par le SOUS-TRAITANT pour le compte du PARTENAIRE COMMERCIAL sur la PLATEFORME, quel que soit le procédé utilisé, et notamment la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que la limitation, l'effacement ou la destruction.

VIOLATION DE DONNEES PERSONNELLES désigne une violation de sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la corruption, le détournement de finalité, la compromission de la confidentialité ou la divulgation non autorisée de DONNÉES PERSONNELLES transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles DONNEES PERSONNELLES.

## 2. Préambule

---

VIESSMANN met à la disposition de ses PARTENAIRES COMMERCIAUX une PLATEFORME.

Cette PLATEFORME permet de centraliser les données des CLIENTS et les accès à différents SERVICES proposés par des PRESTATAIRES et susceptibles d'intéresser lesdits clients.

En créant les comptes de leurs CLIENTS sur cette PLATEFORME, les PARTENAIRES COMMERCIAUX de VIESSMANN facilitent ainsi l'accès à divers SERVICES et la mise en relation de leurs CLIENTS avec des PRESTATAIRES.

Seuls les PARTENAIRES COMMERCIAUX choisis par VIESSMANN ont accès à la PLATEFORME. En aucun cas les CLIENTS ne peuvent bénéficier d'un accès direct à la PLATEFORME.

Les présentes CGU régissent l'accès et l'utilisation de la PLATEFORME par les PARTENAIRES COMMERCIAUX.

Ainsi, au moment de leur inscription et à chaque accès à la PLATEFORME, les PARTENAIRES COMMERCIAUX doivent accepter sans réserve les présentes CGU.

Le PARTENAIRE COMMERCIAL reconnaît donc qu'il ne peut accéder aux SERVICES que sous réserve d'acceptation sans réserve des présentes CGU, qu'il s'engage à respecter.

Ce site est édité par la société Viessmann France SAS au capital de 1 700 000 Euros, RCS Metz n° 2006B1345, dont le siège social est situé à avenue Gouy, 57380 Faulquemont ; Numéro SIREN : 493391114

Le Responsable de la Publication est Monsieur Marc RUCH.

## 3. Protection des données personnelles

---

Dans le cadre de l'utilisation de la PLATEFORME, les PARTIES s'engagent à respecter la RÈGLEMENTATION RELATIVE AUX DONNÉES PERSONNELLES ou RGPD.

Dans le cadre des SERVICES, le PARTENAIRE COMMERCIAL communiquera au SOUS-TRAITANT et éventuellement aux PRESTATAIRES des données à caractère personnel.

Au sens de l'article 4 points (7) et (8) du RGPD, le PARTENAIRE COMMERCIAL est RESPONSABLE DU TRAITEMENT et VIESSMANN est SOUS-TRAITANT des données à caractère personnel.

La présente politique a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le SOUS-TRAITANT s'engage à effectuer pour le compte du PARTENAIRE COMMERCIAL les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après, et à assurer leur protection et leur traitement conformément à la RÈGLEMENTATION RELATIVE AUX DONNÉES PERSONNELLES ou RGPD.

### 3.1. Description des traitements faisant l'objet de la sous-traitance

Le SOUS-TRAITANT est autorisé à traiter pour le compte des PARTENAIRES COMMERCIAUX les DONNÉES PERSONNELLES nécessaires afin de mettre à disposition des PARTENAIRES COMMERCIAUX une plateforme permettant d'héberger et de centraliser les données des CLIENTS et, en cas de demande des CLIENTS auprès des PARTENAIRES COMMERCIAUX, de permettre la mise en relation des CLIENTS avec les PRESTATAIRES.

Le SOUS-TRAITANT ne peut traiter les DONNÉES PERSONNELLES pour d'autres finalités que celles décrites ci-avant.

Le PARTENAIRE COMMERCIAL détermine sous sa responsabilité la ou les finalités de chaque TRAITEMENT confié au SOUS-TRAITANT.

Les TRAITEMENTS susceptibles d'intervenir sur la PLATEFORME sont indiqués dans le tableau ci-après :

#### Natures et finalités des TRAITEMENTS

<b>Nature du traitement</b>	<b>Finalités du traitement</b>
Collecte, enregistrement, conservation, adaptation ou modification, consultation, effacement, destruction	<ul style="list-style-type: none"><li>- Création des comptes des CLIENTS</li><li>- HEBERGEMENT et centralisation des données des CLIENTS</li><li>- Gestion des comptes des CLIENTS</li><li>- Accès à la PLATEFORME via un navigateur internet</li><li>- Sous réserve d'accord préalable du CLIENT, prospection commerciale (proposition de produits complémentaires par le PARTENAIRE COMMERCIAL)</li><li>- Optimisation des modèles : statistiques (données anonymisées)</li></ul>

	-	Sauvegarde
Communication des données strictement nécessaires à un tiers	-	A la demande du CLIENT, mise en relation entre un PRESTATAIRE et le CLIENT

Les DONNÉES PERSONNELLES traitées pour chaque TRAITEMENT sont précisées dans le tableau ci-après :

### Catégories de données personnelles traitées

Catégories de données personnelles	Détails des données collectées
État-civil, identité, données d'identification	Nom, prénom, adresse, genre, numéro de téléphone, adresse email
Situation économique et financière	Déclaration de revenus
Données de consommation	Montant facture énergétique
Caractéristiques du logement	Date de construction, surface, nombre de pièces, mode de chauffage, etc.

**Catégories particulières de données à caractère personnel (ex. données qui révèle l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, données génétiques, données biométriques, données de santé, données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle, données relatives aux condamnations pénales et aux infractions)**

Catégories de données personnelles	Détails des données collectées
Aucune	

### Durée de conservation des données

Finalité du traitement	Durée de conservation
Exécution des SERVICES	Tant que le CLIENT a un compte sur la PLATEFORME
Sauvegarde	3 mois à partir de la suppression du compte du CLIENT

Les catégories de personnes concernées sont tous les CLIENTS personnes physique des PARTENAIRES COMMERCIAUX ayant accepté de communiquer leurs DONNEES PERSONNELLES pour bénéficier des SERVICES de la PLATEFORME.

Les bases juridiques des TRAITEMENTS effectués sur la PLATEFORME sont (i) le consentement du CLIENT et/ou (ii) le contrat conclu entre le PARTENAIRE COMMERCIAL et le CLIENT et/ou (iii) le contrat conclu entre le PARTENAIRE COMMERCIAL et le SOUS-TRAITANT.

La localisation de l'ensemble des TRAITEMENTS de DONNEES PERSONNELLES est en France.

## **3.2. Obligations de coopération du PARTENAIRE COMMERCIAL et du SOUS-TRAITANT**

### **3.2.1. Accountability**

Le PARTENAIRE COMMERCIAL et le SOUS-TRAITANT collaborent à la mise en œuvre d'une démarche de « gouvernance contractuelle » de l'*Accountability* du fonctionnement des technologies employées, afin d'assurer la continuité d'une application conforme de la RÈGLEMENTATION RELATIVE AUX DONNÉES PERSONNELLES ou RGPD dans ses articles 32 à 36, et de l'article 82 de la Loi informatique et libertés, compte tenu de la nature du TRAITEMENT et des informations à la disposition du SOUS-TRAITANT.

Les règles de gouvernance applicables sont les suivantes :

- Recueil du consentement des particuliers, clients finals sur le traitement de leurs données par le PARTENAIRE COMMERCIAL ;
- Information par le SOUS-TRAITANT des modifications envisagées de la PLATEFORME
- Mise à jour régulière de la PLATEFORME afin d'assurer la sécurité des données
- Information des CLIENTS sur leurs droits

### **3.2.2. Coopération générale au titre de l'exercice des droits des personnes notamment**

En cas d'une demande d'un CLIENT auprès du PARTENAIRE COMMERCIAL (notamment demande d'accès, de modification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité) nécessitant l'aide du SOUS-TRAITANT, le PARTENAIRE COMMERCIAL s'engage à en informer sans délai le SOUS-TRAITANT et ce dernier s'engage à apporter dans les meilleurs délais son concours au PARTENAIRE COMMERCIAL afin que celui-ci soit en mesure de répondre dans les délais légaux impartis au CLIENT.

Si un CLIENT envoie directement une demande au SOUS-TRAITANT, celui-ci en informe dans les meilleurs délais le PARTENAIRE COMMERCIAL et agit selon les instructions du PARTENAIRE COMMERCIAL le cas échéant. Il ne donne pas lui-même suite à cette demande, à moins que le responsable du traitement des données ne l'y ait autorisé. En l'absence de retour du RESPONSABLE DU TRAITEMENT dans un délai raisonnable (1 semaine maximum) le SOUS-TRAITANT pourra répondre directement au CLIENT à cette demande s'il estime être en mesure d'y faire droit.

Le SOUS-TRAITANT prête assistance au PARTENAIRE pour ce qui est de remplir l'obligation qui lui incombe de répondre aux demandes des personnes concernées d'exercer leurs droits, en tenant compte de la nature du traitement. Dans l'exécution de ses obligations, le SOUS-TRAITANT se conforme aux instructions du PARTENAIRE COMMERCIAL.

Dans le cadre de cette assistance, un mail est adressé dès l'enregistrement des personnes physique sur la plateforme aux personnes concernées pour leur énumérer leurs droits sur leurs données et les informer à nouveau de leur enregistrement sur cette plateforme et des finalités des traitements.

Le SOUS-TRAITANT s'engage à collaborer loyalement avec le PARTENAIRE COMMERCIAL dans le cadre de réalisation d'études d'impact relatives à la protection des DONNÉES PERSONNELLES que pourra décider le PARTENAIRE COMMERCIAL et à adapter les fonctionnalités logicielles de la PLATEFORME mise à disposition si nécessaire pour se conformer à la RÈGLEMENTATION RELATIVE AUX DONNÉES PERSONNELLES ou RGPD.

Le SOUS-TRAITANT s'engage à coopérer loyalement et sans délai avec le PARTENAIRE COMMERCIAL à la demande de ce dernier dans le cadre de consultations des autorités de contrôle.

### **3.3. Obligations du SOUS-TRAITANT vis-à-vis du PARTENAIRE COMMERCIAL**

Le SOUS-TRAITANT s'engage à :

- ne traiter et ne laisser traiter par toute personne physique sous l'autorité du SOUS-TRAITANT les DONNÉES PERSONNELLES que conformément aux présentes conditions générales, à moins que le SOUS-TRAITANT ne soit tenu d'y procéder en vertu du droit applicable. Dans ce cas, le SOUS-TRAITANT informe le PARTENAIRE COMMERCIAL de cette obligation juridique avant le TRAITEMENT, sauf si le droit applicable interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les DONNÉES PERSONNELLES dans le cadre des SERVICES :
  - s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité,
  - reçoivent une formation en matière de protection des données à caractère personnel ;
- en concertation avec le PARTENAIRE COMMERCIAL, prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté aux risques sur la PLATEFORME, compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du TRAITEMENT ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des CLIENTS (risques résultant notamment de la destruction, de la perte, de l'altération, de la divulgation non autorisée des DONNEES PERSONNELLES transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou de l'accès non autorisé à de telles données, de manière accidentelle ou illicite) ;
  - o Les mesures techniques et organisationnelles de sécurité mises en place par le sous-traitant sont les suivantes :
    - pseudonymisation des données et chiffrement des données
    - sauvegarde régulière pour permettre de rétablir la disponibilité des données en cas de violation
    - mot de passe
    - suppression automatique des données dans le délais prévus aux présentes
    - blocage de l'accessibilité de la PLATEFORME en cas d'absence de mention de consentement des personnes lorsqu'il est requis
    - protocole HTTPS
- mise à jour régulière de la PLATEFORME respecter les conditions visées à l'article 3.2 des CGU pour faire appel à un autre sous-traitant ;

- comme stipulé à l'article 3.2, aider le PARTENAIRE COMMERCIAL, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les CLIENTS le saisissent en vue d'exercer leurs droits ;
- selon le choix du PARTENAIRE COMMERCIAL, supprimer ou renvoyer au PARTENAIRE COMMERCIAL toutes les DONNEES PERSONNELLES lors de la clôture du compte d'un CLIENT sur la PLATEFORME, et détruire les copies existantes, à moins que le droit de l'Union ou le droit français n'exige la conservation des DONNEES PERSONNELLES ;
- mettre à la disposition du PARTENAIRE COMMERCIAL toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues au présent article et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le PARTENAIRE COMMERCIAL ou un autre auditeur qu'il a mandaté;
- Informer dans les meilleurs délais le PARTENAIRE COMMERCIAL si, selon le SOUS-TRAITANT, une instruction constitue une VIOLATION DE DONNEES PERSONNELLES ;
- Informer dans les meilleurs délais à partir du moment où il en a connaissance, par tout moyen écrit, le PARTENAIRE COMMERCIAL de toute VIOLATION DE DONNEES PERSONNELLES ou de toute suspicion sérieuse de VIOLATION DE DONNES PERSONNELLES sur la PLATEFORME ;
- Mettre en place les actions nécessaires à la correction de tout dysfonctionnement qui serait à l'origine ou une conséquence de la VIOLATION DE DONNÉES PERSONNELLES et à empêcher que cette violation se reproduise ;
- S'abstenir de divulguer et de communiquer toute information relative à une VIOLATION DE DONNÉES PERSONNELLES, sauf obligation légale ou autorisation préalable du PARTENAIRE COMMERCIAL ;
- Traiter les DONNÉES PERSONNELLES uniquement pour les finalités qui font l'objet de la sous-traitance ;
- Garantir la confidentialité des DONNÉES PERSONNELLES traitées dans le cadre des SERVICES et en particulier empêcher leur destruction, fuite, déformation, détournement, atteinte ou divulgation à des tiers non autorisés ;
- Faire ses meilleurs efforts pour prendre en compte, s'agissant de la PLATEFORME et des SERVICES, les principes de protection des DONNÉES PERSONNELLES dès la conception, et de protection des DONNEES PERSONNELLES par défaut ;
- Proposer des prestations respectueuses des principes de proportionnalité, de minimisation et de limitation des TRAITEMENTS de DONNÉES PERSONNELLES, s'assurant que seules les DONNEES PERSONNELLES pertinentes sont traitées pour chaque SERVICE ;
- Dans l'hypothèse où le SOUS-TRAITANT transfère des DONNÉES PERSONNELLES hors du territoire de l'Union européenne, il s'engage à ce que de tels transferts soient encadrés soit par l'adhésion à une décision d'adéquation de la Commission européenne, la conclusion de Clauses Contractuelles Types de la Commission européenne ou toutes autres garanties appropriées prévues par l'article 46 du RGPD. En tout état de cause, aucun transfert de DONNEES PERSONNELLES hors du territoire de l'Union européenne ne doit diminuer d'une quelconque manière la protection accordée aux CLIENTS.

L'application d'un code de conduite approuvé comme le prévoit l'article 40 du RGPD ou d'un mécanisme de certification approuvé comme le prévoit l'article 42 du RGPD peut servir d'élément pour démontrer le respect des obligations mentionnées ci-avant.



Le SOUS-TRAITANT est responsable de son personnel, salariés et sous-traitants, et du respect par ces derniers des obligations lui incombant en vertu des présentes CGU. A cet égard, le personnel du SOUS-TRAITANT ne pourra accéder aux DONNÉES PERSONNELLES, les utiliser, les modifier, sauf lorsque cela est strictement nécessaire aux fins de la fourniture des SERVICES, de la prévention ou du traitement des problèmes techniques ou pour en assurer la sécurisation.

Le SOUS-TRAITANT met en place des mesures organisationnelles et techniques pour s'assurer du respect par son personnel de ses obligations, notamment en termes de contrôle des personnes habilitées à accéder aux DONNEES PERSONNELLES, de sécurisation des accès et de traçabilité.

Le SOUS-TRAITANT reconnaît qu'il doit être en mesure, en tout temps et dans les meilleurs délais, pendant l'exécution des SERVICES, de rendre compte de l'ensemble des procédures et des dispositifs de protection des DONNÉES PERSONNELLES, de minimisation de leur utilisation et de conformité à la RÈGLEMENTATION RELATIVE AUX DONNÉES PERSONNELLES ou RGPD sur la PLATEFORME.

### **3.4. Obligations du PARTENAIRE COMMERCIAL au cours de l'utilisation de la PLATEFORME**

#### **3.4.1. Recueil du consentement du CLIENT aux TRAITEMENTS**

Afin de garantir la licéité des TRAITEMENTS sur la PLATEFORME, avant de créer le compte d'un CLIENT, le PARTENAIRE COMMERCIAL s'assure que le CLIENT a consenti au TRAITEMENT de ses DONNEES PERSONNELLES pour une ou pour plusieurs des finalités spécifiques définies à l'article 3.1.

Avant de procéder à un TRAITEMENT sur la PLATEFORME, le PARTENAIRE COMMERCIAL s'engage à obtenir un consentement spécifique du CLIENT pour chacune des finalités suivantes :

- Création des comptes des CLIENTS sur la PLATEFORME, HEBERGEMENT et centralisation des données des CLIENTS, gestion des comptes des CLIENTS;
- Prospection commerciale (proposition de produits complémentaires par le PARTENAIRE COMMERCIAL) ;
- Optimisation des modèles : statistiques (données anonymisées)
- Sauvegarde
- Mise en relation entre un PRESTATAIRE et le CLIENT pour la fourniture de SERVICES.

A défaut de consentement du CLIENT pour certaines finalités, et dès lors que ce défaut de consentement ne fait pas obstacle à la création d'un compte pour le CLIENT sur la PLATEFORME, le PARTENAIRE COMMERCIAL en tirera toutes les conséquences et notamment s'abstiendra de traiter les DONNEES PERSONNELLES des CLIENTS pour les finalités pour lesquelles il n'a pas obtenu le consentement du CLIENT (par exemple : prospection commerciale, mise en relation entre un PRESTATAIRE et le CLIENT pour la fourniture de SERVICES).

A défaut de consentement du CLIENT pour certaines finalités lors de la création du compte du CLIENT, et dès lors que le CLIENT souhaite ultérieurement avoir accès à certains SERVICES complémentaires via la PLATEFORME, le PARTENAIRE COMMERCIAL s'engage à recueillir en amont des TRAITEMENTS

nécessaires à la mise en œuvre de ces SERVICES complémentaires, auprès du CLIENT, son consentement pour les finalités spécifiques liées à ces SERVICES complémentaires.

En amont du recueil du consentement du CLIENT pour transférer les DONNEES PERSONNELLES à un ou des PRESTATAIRES, le PARTENAIRE COMMERCIAL s'engage à communiquer au CLIENT :

- l'identité du ou des PRESTATAIRES pour le ou lesquels le consentement est recueilli et
- le ou les objectifs pour le ou lesquels les DONNEES PERSONNELLES seront utilisées par le ou les PRESTATAIRES.

Le PARTENAIRE COMMERCIAL doit être en mesure de démontrer sans délai que le CLIENT a consenti à l'ensemble des TRAITEMENTS le concernant effectués sur la PLATEFORME.

Par mesure de respect de la réglementation, il est expressément entendu entre les Parties qu'à défaut de précision d'obtention du consentement (lorsqu'il est requis) par le PARTENAIRE COMMERCIAL, ce dernier ne pourra pas techniquement enregistrer les données concernées pour la finalité poursuivie nécessitant le consentement sur la PLATEFORME, ce qu'il accepte expressément.

### **3.4.2. Licéité et sécurité des TRAITEMENTS**

Conformément à l'article 24 et 32 du RGPD, compte tenu de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du TRAITEMENT ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, le PARTENAIRE COMMERCIAL s'engage à mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer et être en mesure de démontrer que les TRAITEMENTS sur la PLATEFORME sont effectués conformément à la RÈGLEMENTATION RELATIVE AUX DONNÉES PERSONNELLES ou RGPD et pour garantir un niveau de sécurité adapté au risque.

Ces mesures sont réexaminées régulièrement et actualisées par le PARTENAIRE COMMERCIAL si nécessaire.

L'application d'un code de conduite approuvé comme le prévoit l'article 40 du RGPD ou de mécanismes de certification approuvés comme le prévoit l'article 42 du RGPD peut servir d'élément pour démontrer le respect des obligations incombant au PARTENAIRE COMMERCIAL.

En tant que RESPONSABLE DU TRAITEMENT au sens de la RÈGLEMENTATION RELATIVE AUX DONNÉES PERSONNELLES ou RGPD, le PARTENAIRE COMMERCIAL s'engage à :

- traiter les DONNEES PERSONNELLES de manière licite, loyale et transparente au regard des CLIENTS ;
- collecter les DONNEES PERSONNELLES exclusivement pour les finalités définies à l'article 3.1 et à ne pas les traiter ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités ;
- traiter uniquement les DONNEES PERSONNELLES adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (minimisation des données) ;

- s'assurer que les DONNEES PERSONNELLES traitées sont exactes et, si nécessaire, les tenir à jour. Toutes les mesures raisonnables doivent être prises par le PARTENAIRE COMMERCIAL pour que les DONNEES PERSONNELLES qui sont inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées sans tarder (exactitude) ;
- conserver sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités définies à l'article 3.1 ;
- traiter de façon à garantir une sécurité appropriée des DONNEES PERSONNELLES, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées (intégrité et confidentialité);
- prendre des mesures afin de garantir que toute personne physique agissant sous l'autorité du PARTENAIRE COMMERCIAL, qui a accès à des DONNEES PERSONNELLES, ne les traite pas, excepté sur instruction du PARTENAIRE COMMERCIAL, à moins d'y être obligée par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre ;

Le PARTENAIRE COMMERCIAL est responsable de l'ensemble de ces obligations et doit être en mesure de démontrer sans délai que celles-ci sont respectées.

### **3.4.3. Effectivité des droits des CLIENTS**

En tant que RESPONSABLE DU TRAITEMENT, le PARTENAIRE COMMERCIAL prend des mesures appropriées pour fournir toute information visée aux articles 13 et 14 du RGPD au CLIENT ainsi que pour procéder à toute communication au titre des articles 15 à 22 et de l'article 34 du RGPD en ce qui concerne le TRAITEMENT au CLIENT d'une façon concise, transparente, compréhensible et aisément accessible, en des termes clairs et simples.

Ainsi, le PARTENAIRE COMMERCIAL déclare qu'il a fourni au CLIENT, lors de la collecte initiale des DONNEES PERSONNELLES, toutes les informations suivantes :

- l'identité et les coordonnées du RESPONSABLE DU TRAITEMENT et, le cas échéant, du représentant du RESPONSABLE DU TRAITEMENT ;
- le cas échéant, les coordonnées du délégué à la protection des données;
- les finalités du TRAITEMENT auquel sont destinées les DONNEES PERSONNELLES ainsi que la base juridique du TRAITEMENT ;
- les destinataires ou les catégories de destinataires des DONNEES PERSONNELLES, et en particulier la mention aura été faite de la PLATEFORME ou du SOUS-TRAITANT
- le cas échéant, le fait que le RESPONSABLE DU TRAITEMENT a l'intention d'effectuer un transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, et l'existence ou l'absence d'une décision d'adéquation rendue par la Commission ou, dans le cas des transferts visés à l'article 46 ou 47, ou à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa, la référence aux garanties appropriées ou adaptées et les moyens d'en obtenir une copie ou l'endroit où elles ont été mises à disposition;
- la durée de conservation des données à caractère personnel ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée;

- l'existence du droit de demander au RESPONSABLE DU TRAITEMENT l'accès aux DONNEES PERSONNELLES, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du TRAITEMENT relatif au CLIENT, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données;
- l'existence du droit de retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du TRAITEMENT fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci;
- le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle;
- des informations sur la question de savoir si l'exigence de fourniture de DONNEES PERSONNELLES a un caractère réglementaire ou contractuel ou si elle conditionne la conclusion d'un contrat et si le CLIENT est tenu de fournir les DONNEES PERSONNELLES, ainsi que sur les conséquences éventuelles de la non-fourniture de ces données;
- l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage, visée à l'article 22, paragraphes 1 et 4, et, au moins en pareils cas, des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour le CLIENT ;

Lorsqu'il a l'intention d'effectuer un TRAITEMENT ultérieur des DONNEES PERSONNELLES pour une finalité autre que celle pour laquelle les DONNEES PERSONNELLES ont été initialement collectées, le PARTENAIRE COMMERCIAL fournit au préalable au CLIENT des informations au sujet de cette autre finalité et toute autre information pertinente visée ci-avant.

Le PARTENAIRE COMMERCIAL s'engage à mettre en place toutes les mesures et procédures nécessaires afin de permettre aux CLIENTS l'exercice effectif des droits découlant des articles 15 à 22 du RGPD.

#### **3.4.4. Notification des violations**

Le PARTENAIRE COMMERCIAL, en tant que RESPONSABLE DU TRAITEMENT, est responsable de la notification dans les meilleurs délais à l'autorité de contrôle et, le cas échéant, au CLIENT, de toute VIOLATION DE DONNEES PERSONNELLES conformément aux articles 33 et 34 du RGPD.

Le SOUS-TRAITANT s'engage à notifier par tout moyen sans délai au PARTENAIRE COMMERCIAL toute violation de données qu'il subirait pour permettre au PARTENAIRE COMMERCIAL de notifier dans les délais requis et le cas échéant, à l'autorité de contrôle la violation.

#### **3.5. Sous-traitance**

Le SOUS-TRAITANT peut avoir recours à tout sous-traitant ultérieur pour réaliser des activités de traitements spécifiques aux fins de fourniture des SERVICES.

Le SOUS-TRAITANT s'engage à signer un contrat écrit avec chaque sous-traitant ultérieur imposant à ce dernier le respect de la RÈGLEMENTATION RELATIVE AUX DONNÉES PERSONNELLES ou RGPD et de l'ensemble des obligations mentionnées dans les présentes CGU.

A ce titre, le SOUS-TRAITANT s'engage à ne faire appel qu'à des sous-traitants ultérieurs qui présentent des garanties suffisantes, et en tout état de cause au moins équivalentes à celles du SOUS-TRAITANT.

Le SOUS-TRAITANT informe le PARTENAIRE COMMERCIAL de ce qu'il fait appel au sous-traitant suivant pour l'HEBERGEMENT de la PLATEFORME : JCD Groupe.

### **3.6. Délégués à la protection des données personnelles**

Le PARTENAIRE COMMERCIAL communique au SOUS-TRAITANT en amont de la création d'un premier compte de CLIENT sur la PLATEFORME le nom et les coordonnées du Délégué à la Protection des Données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du RGPD.

En l'absence de délégué à la protection des Données, le PARTENAIRE COMMERCIAL indique au SOUS-TRAITANT la personne en charge ou référente dans sa structure pour traiter les violations de données et les demandes d'exercice de droits :

### **3.7. Registre des catégories d'activités de traitement**

Le PARTENAIRE COMMERCIAL et le SOUS-TRAITANT s'engagent à tenir chacun un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectués sur la PLATEFORME pour le compte du PARTENAIRE COMMERCIAL. Ces registres doivent répondre aux exigences de l'article 30.1 du RGPD en ce qui concerne celui tenu par le PARTENAIRE COMMERCIAL et aux exigences de l'article 30.2 du RGPD en ce qui concerne le SOUS-TRAITANT.

### **3.8. Audit**

Le PARTENAIRE COMMERCIAL a la possibilité d'auditer ou de faire auditer à ses frais le respect des obligations du SOUS-TRAITANT visées aux présentes CGU pendant toute la durée des TRAITEMENTS des DONNÉES PERSONNELLES.

Le SOUS-TRAITANT s'engage dans ce cas à mettre à la disposition du PARTENAIRE COMMERCIAL toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues aux présentes CGU et pour permettre la réalisation de l'audit, y compris des inspections, par le PARTENAIRE COMMERCIAL ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et à contribuer à ces audits, le temps passé à la réalisation de cet audit sera facturé au PARTENAIRE COMMERCIAL.

Dans la mesure où l'audit réalisé par le PARTENAIRE COMMERCIAL démontre une non-conformité du SOUS-TRAITANT aux obligations des présentes CGU, le SOUS-TRAITANT s'engage à remédier à cette non-conformité dans un délai maximal d'un (1) mois.

### **3.9. Sort des données personnelles**

Lors de la clôture du compte d'un CLIENT, le SOUS-TRAITANT s'engage, au choix du PARTENAIRE COMMERCIAL, soit à lui retourner l'ensemble des DONNÉES PERSONNELLES traitées ainsi que leurs

copies dans un format standard, soit à détruire les DONNÉES PERSONNELLES et certifier par écrit au PARTENAIRE COMMERCIAL que la destruction a bien été réalisée. Cette restitution ou suppression aura lieu dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la clôture du compte du CLIENT sur la PLATEFORME.

Le SOUS-TRAITANT s'engage à détruire les copies existantes des DONNÉES PERSONNELLES, à moins que le droit applicable ne l'exige la conservation de celles-ci.

## 4. Responsabilité du PARTENAIRE COMMERCIAL dans l'utilisation de la PLATEFORME

---

Le PARTENAIRE COMMERCIAL est seul responsable des informations publiées par ses soins sur la PLATEFORME.

Le SOUS-TRAITANT ne saurait être responsable du contenu publié par les PARTENAIRES COMMERCIAUX sur la PLATEFORME, étant donné que le SOUS-TRAITANT n'exerce aucun pouvoir de contrôle et de surveillance sur lesdits contenus.

En mettant en ligne et en mettant à la disposition des autres utilisateurs de la PLATEFORME les informations récoltées auprès des CLIENTS sur la PLATEFORME, le PARTENAIRE COMMERCIAL garantit qu'il détient toutes les autorisations nécessaires de la part des CLIENTS.

Le SOUS-TRAITANT se réserve le droit de demander au PARTENAIRE COMMERCIAL la production de tout document justificatif attestant qu'il détient bien l'autorisation du CLIENT pour la publication des informations sur la PLATEFORME.

Le PARTENAIRE garantit le SOUS-TRAITANT contre tous troubles, revendications, condamnations qui pourraient être initiées ou prononcés à son encontre au titre des informations publiées sur la PLATEFORME.

Ainsi, dans le cas où la responsabilité du SOUS-TRAITANT serait judiciairement recherchée à raison d'un manquement par le PARTENAIRE COMMERCIAL aux obligations qui lui incombent en application des présentes CGU et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le SOUS-TRAITANT pourra appeler le PARTENAIRE COMMERCIAL en garantie.

Le PARTENAIRE COMMERCIAL s'engage, sous peine de voir sa responsabilité pénale ou civile engagée, à ce que ses contributions sur la PLATEFORME ne soient pas de nature à, sans que cette liste ne présente un caractère exhaustif, notamment : (i) contenir des virus informatiques de nature à interrompre, détruire ou altérer les fonctionnalités de la PLATEFORME ; (ii) faire l'apologie de crimes ou contenir des messages illégaux, menaçants, ou à caractère pédophile, pornographique, diffamatoire, obscène, haineux, raciste, antisémite, xénophobe, révisionniste ou contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ; (iii) porter atteinte à la vie privée ou au respect de la dignité des CLIENTS ou de tiers ; (iv) solliciter et/ou communiquer des mots de passe et/ou des DONNEES PERSONNELLES à des fins commerciales non expressément acceptées par les CLIENTS ou illégales ; (v) transmettre des chaînes d'emails, de mailings massifs non sollicités, des messages instantanés, des messages publicitaires non souhaités ou des courriers non sollicités ; (vi) comporter des annonces publicitaires et/ou sollicitations afin de proposer des produits et/ou services non expressément autorisés par le SOUS-TRAITANT à la commercialisation par l'intermédiaire de la PLATEFORME ; (vii) contenir des adresses ou des liens hypertextes renvoyant vers des sites extérieurs.

Le SOUS-TRAITANT ne pourra être tenu pour responsable d'un manquement dans la conservation et la confidentialité du mot de passe du PARTENAIRE COMMERCIAL, ni de toute utilisation par un tiers auquel le PARTENAIRE COMMERCIAL aurait communiqué ses identifiants et ou son mot de passe ou qui aurait accédé à ses identifiants ou au compte du PARTENAIRE COMMERCIAL à la suite d'une faute, maladresse ou négligence du PARTENAIRE COMMERCIAL.

Le PARTENAIRE COMMERCIAL s'engage à ne pas utiliser le compte, le pseudonyme et le mot de passe d'un autre utilisateur de la PLATEFORME.

Le PARTENAIRE COMMERCIAL garantit l'exactitude des informations fournies au SOUS-TRAITANT pour les besoins de son inscription sur la PLATEFORME et s'engage à lui notifier toute modification ultérieure.

Le PARTENAIRE COMMERCIAL prend acte de ce que le SOUS-TRAITANT se réserve, pour le cas où son utilisation de la PLATEFORME serait contraire aux présentes CGU et plus généralement aux lois et dispositions réglementaires en vigueur, de procéder immédiatement et sans préavis à sa désinscription de la PLATEFORME et/ou au blocage de son accès à la PLATEFORME.

Le SOUS-TRAITANT se réserve, dans l'hypothèse où le PARTENAIRE COMMERCIAL se rendrait responsable d'une infraction à la législation en vigueur ou d'une atteinte aux droits des tiers, le droit de fournir, à la demande de toute autorité légitime (juridiction, autorité administrative, services de police), tous renseignements permettant ou facilitant l'identification du PARTENAIRE COMMERCIAL contrevenant.

Tous matériels et logiciels nécessaires à l'accès et à l'utilisation de la PLATEFORME et des SERVICES restent exclusivement à la charge du PARTENAIRE COMMERCIAL, qui est donc seul responsable du bon fonctionnement de son équipement ainsi que de son accès à internet. Il appartient ainsi au PARTENAIRE COMMERCIAL de prendre toutes mesures appropriées de façon à protéger ses propres données, systèmes informatiques et/ou logiciel de la contamination par d'éventuels virus.

Le PARTENAIRE COMMERCIAL est seul responsable de l'utilisation qu'il fait de la PLATEFORME et ou des SERVICES.

## 5. Obligations et limitation de garanties du SOUS-TRAITANT

Il est expressément convenu que la responsabilité du SOUS-TRAITANT ne saurait être recherchée à quel que titre que ce soit en raison du contenu publié sur la PLATEFORME par les PARTENAIRES COMMERCIAUX.

Il est expressément convenu que le SOUS-TRAITANT ne saurait en aucun cas être responsable des différends qui pourraient apparaître entre les PARTENAIRES COMMERCIAUX utilisateurs de la PLATEFORME.

Le SOUS-TRAITANT ne peut garantir la qualité du réseau Internet, ni son accès et ne peut garantir l'absence d'interruption du service propre au réseau Internet.

Le SOUS-TRAITANT ne peut, en outre, être tenu responsable de tout dysfonctionnement du réseau et/ou des serveurs ou de tout autre événement échappant à son contrôle, qui empêcherait ou dégraderait l'accès à la PLATEFORME et/ou aux SERVICES.

Le SOUS-TRAITANT ne saurait être tenu pour responsable du dysfonctionnement des liens hypertextes sur la PLATEFORME renvoyant vers des sites Internet tiers, ni du contenu de ces sites et notamment des publicités, produits, services et/ou tout autre matériel disponibles sur et à partir desdits sites tiers.

Les relations quelles qu'elles soient, que le PARTENAIRE COMMERCIAL pourrait entretenir à l'occasion de l'utilisation de la PLATEFORME, avec les autres utilisateurs de la PLATEFORME ou avec les PRESTATAIRES, se font directement avec lesdits tiers sans que le SOUS-TRAITANT ne soit partie à ces relations. Par conséquent, le SOUS-TRAITANT ne saurait être tenu pour responsable de tout préjudice que subirait le PARTENAIRE COMMERCIAL consécutivement à ses relations avec ces tiers.

Le SOUS-TRAITANT met en œuvre tous les moyens raisonnables à sa disposition pour assurer un accès de qualité à la PLATEFORME et/ou aux SERVICES.

Dans ce cadre, elle fait appel au prestataire JCD Groupe qui héberge la PLATEFORME ainsi que le partenaire OVH.

La PLATEFORME est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sauf en cas de force majeure ou de survenance d'un événement hors du contrôle du SOUS-TRAITANT et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de la PLATEFORME.

Le SOUS-TRAITANT se réserve la possibilité d'interrompre, de suspendre momentanément ou de modifier sans préavis l'accès à tout ou partie de la PLATEFORME et ou des SERVICES afin d'en assurer la maintenance, ou pour toute autre raison, sans que l'interruption n'ouvre droit à aucune obligation ni indemnisation.

**Le SOUS-TRAITANT ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque dommage de quelle que nature qu'il soit lié à l'utilisation de la PLATEFORME ou à l'impossibilité d'y accéder, en ce compris les pertes de profits, d'exploitation, de clientèle, de données, de biens incorporels, manque à gagner ou tout autre perte ou dommage pouvant survenir, ce même si le SOUS-TRAITANT a été informé de la potentialité de tels dommages.**

**Dans le cas où la responsabilité du SOUS-TRAITANT serait engagée à la suite d'un manquement à l'une de ses obligations au titre des présentes CGU, une réparation ne pourra être due que pour les seuls dommages directs, matériels, personnels et certains, à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages et/ou préjudices indirects et immatériels, tels que notamment les préjudices financiers et commerciaux, perte d'exploitation, perte de chiffre d'affaires, perte de données, etc.**

## 6. Procédure d'alerte et signalement d'abus

Le PARTENAIRE COMMERCIAL est invité à signaler au SOUS-TRAITANT, dans le cadre de la procédure d'alerte ci-dessous décrite, toute utilisation frauduleuse de la PLATEFORME dont il aurait connaissance et notamment tout message dont le contenu contreviendrait aux interdictions ci-dessus énoncées ou plus généralement aux lois et dispositions réglementaires en vigueur.

De même, toute personne estimant qu'il y a violation sur la PLATEFORME d'un droit dont elle serait titulaire a la possibilité de le signaler au SOUS-TRAITANT (conformément à l'Article 6 de la loi du 21 juin 2004 n°2004-575) par courrier avec accusé de réception et par tous moyens écrits, précisant l'ensemble des informations suivantes : (i) l'identité du notifiant (s'il s'agit d'une personne physique : nom, prénom, date de naissance, nationalité, domicile et profession ou s'il s'agit d'une personne morale : sa forme, sa dénomination sociale, son siège social et l'organe qui la représente légalement)



; (ii) la description des faits litigieux et leur localisation précise sur la PLATEFORME; (iii) les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré comprenant la mention des dispositions légales applicables.

Le PARTENAIRE COMMERCIAL est tenu d'informer le CLIENT de ce droit en amont de la création d'un compte pour le CLIENT sur la PLATEFORME.

Le PARTENAIRE COMMERCIAL est informé de ce que le SOUS-TRAITANT dispose de la possibilité de retirer, conformément à la loi, toute information ou contenu, ou d'en rendre l'accès impossible, et ce dès lors qu'elle prend connaissance de leur caractère manifestement illicite.

## 7. Propriété intellectuelle

---

La structure générale de la PLATEFORME et tous autres éléments la composant (tels que notamment la charte graphique, les textes notamment les visuels, photographies, logos, nom de domaine, tous autres éléments en ce compris les photographies, images) sont la propriété exclusive du SOUS-TRAITANT ou ont fait l'objet d'une autorisation préalable d'utilisation au bénéfice du SOUS-TRAITANT.

Le contenu (autre que les données du PARTENAIRE COMMERCIAL et des autres utilisateurs de la PLATEFORME) inclus ou accessible sur et/ou à travers la PLATEFORME, notamment tout texte, graphique, logos, noms, marques, désignations, onglets, fonctionnalités, images, sons, données, photographies, graphique, et tout autre matériel ou logiciel, propriété exclusive du SOUS-TRAITANT, de l'hébergeur ou des PRESTATAIRES, ou de leurs licenciés, sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et soumis aux lois et réglementations applicables en la matière.

Toute reproduction et représentation, totale ou partielle, de la PLATEFORME et/ou des éléments la composant par quel que procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse du SOUS-TRAITANT sont dès lors interdites.

Les éléments composant la PLATEFORME tels que listés ci-avant ne doivent en aucun cas être téléchargés, copiés, altérés, modifiés, supprimés, distribués, transmis, diffusés, vendus, loués, concédés ou exploités (en tout ou en partie) de quelle que manière que ce soit, sans l'accord express et écrit du SOUS-TRAITANT et le cas échéant de ses licenciés.

Le PARTENAIRE COMMERCIAL accepte de ne pas utiliser ou exploiter les ces éléments à des fins autres que ceux visés au sein des présentes CGU. En outre, le PARTENAIRE COMMERCIAL n'est pas autorisé à modifier, améliorer, éditer, traduire, décompiler, désassembler ou créer une ou plusieurs œuvre(s) dérivée(s) à partir des éléments de la PLATEFORME (en tout ou en partie), sauf si cette possibilité lui a été expressément octroyée par le SOUS-TRAITANT et le cas échéant par les propriétaires de ce(s) contenu(s), dans le cadre d'un accord distinct.

Toute utilisation artificielle d'un compte de la PLATEFORME, via des processus automatisés telles que des robots ou scripts ou par tout autre moyen est strictement interdite.

Si le PARTENAIRE COMMERCIAL est inscrit et qu'il détient un compte par le biais duquel il met sur la PLATEFORME des informations, le SOUS-TRAITANT n'acquiert aucun droit de propriété sur ces informations.

## 8. Modification de la PLATEFORME

---

Le SOUS-TRAITANT se réserve le droit de faire évoluer ses SERVICES et ou la PLATEFORME notamment par la mise à disposition de nouvelles fonctionnalités ou par la modification et/ou la suppression de fonctionnalités à ce jour proposées au PARTENAIRE COMMERCIAL à partir de la PLATEFORME.

Le SOUS-TRAITANT informera au préalable le PARTENAIRE COMMERCIAL de toute modification substantielle de la PLATEFORME et, si cette modification engendre un amendement des présentes CGU, adressera au PARTENAIRE COMMERCIAL les présentes CGU amendées pour accord.

## 9. Résiliation de sa souscription et de comptes de CLIENTS par le PARTENAIRE COMMERCIAL

---

Sauf dispositions contraires, le PARTENAIRE COMMERCIAL peut à tout moment demander à se désinscrire de la PLATEFORME et ou demander la clôture du compte d'un CLIENT en envoyant un email à son interlocuteur commercial Viessmann.

Toute demande de désinscription ou de clôture de compte sera traitée par le SOUS-TRAITANT et son sous-traitant hébergeur dans les délais imposés par la loi.

Sans préjudice des dispositions du règlement (UE) 2016/679 et/ou du règlement (UE) 2018/1725, en cas de manquement du sous-traitant aux obligations qui lui incombent en vertu des présentes clauses, le responsable du traitement peut donner instruction au sous-traitant de suspendre le traitement des données à caractère personnel jusqu'à ce que ce dernier se soit conformé aux présentes clauses ou jusqu'à ce que le contrat soit résilié. Le sous-traitant informe rapidement le responsable du traitement s'il n'est pas en mesure de se conformer aux présentes clauses, pour quelque raison que ce soit.

Le SOUS-TRAITANT est en droit de résilier les présentes et de suspendre les SERVICES et l'accès à la PLATEFORME dans la mesure où il concerne le traitement de données à caractère personnel en vertu des présentes clauses lorsque, après avoir informé le PARTENAIRE COMMERCIAL que ses instructions enfreignent les exigences juridiques en matière de protection des données et que le responsable du traitement insiste pour que ses instructions soient suivies.

En cas de suspension de l'un des SERVICES de la PLATEFORME, le PARTENAIRE COMMERCIAL en sera averti par le SOUS-TRAITANT au moyen d'un écran d'information lors de sa connexion à la PLATEFORME.

## 10. Droit applicable et juridiction compétente

---

Les présentes CGU sont soumises à la loi française.

Toute réclamation relative à l'application des présentes devra être adressée au SOUS-TRAITANT par courriel ou par courrier postal :

Viessmann France SAS

Avenue André Gouy

57380 FAULQUEMONT

Téléphone : +33 3 87 29 17 00

Courriel : [privacy@viessmann.fr](mailto:privacy@viessmann.fr)

Elle sera traitée dans les meilleurs délais.

En cas de litige, les PARTIES chercheront une solution amiable avant toute action judiciaire. En cas d'échec de ces tentatives, toutes contestations relatives à la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou la rupture des présentes CGU devront être portées, devant les tribunaux territorialement compétents.